

## PROBLEME DOSSIER CONJOINT DE FRANCAIS DANS LE 91

Par **paperrasse**, le **25/04/2009** à **13:11**

J AI EFFECTUE UNE DEMANDE DE TITRE DE SEJOUR POUR CONJOINT DE FRANCAIS A LA PREFECTURE D EVRY CAR JE ME SUIS MARIE LE 4 AVRIL 2009 'A CETTE DATE J ETAIS EN SITUATION REGULIERE EN FRANCE CAR J AVAIS UN RECIPISSSE DE DEMANDEUR D ASILE, je suis d origine algerienne et j ai toujours été en situation reguliere avec mes differents recepisses, malgré cela cette prefecture a refuse de me monter le dossier sur le motif que j etais entre en France avec un sauf- conduit( visa de regularisation qui m a permis de déposer une demande d asile en mai 2008 ET D OBTENIR UN RECIPISSSE RENOVELABLE JUSQU A CE JOUR)et qu il fallait obligatoirement que j ai un visa long séjour.

J aimerai savoir si ce refus est légal et quels sont les recours possible, merci d avance de vos reponses, monrecipisse expire en juillet 2009 et jai peur de me retrouver dans une situation delicate.